

FORMATION SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL INITIALE



Objectif :

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et de mettre en application dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et de la sécurité du travail.

Public concerné et pré requis :

Tout public

Durée du stage :

14h (12h face à face pédagogique)

Nombre de participants :

4 à 10 stagiaires dans nos locaux (multi établissement inscription Individuelle possible)
4 à 10 personnes en entreprise

Tarif :

Sur devis

Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous consulter

Sécurité et hygiène :

Les consignes sont expliquées dès l'entrée en formation.
Les formateurs s'assurent que les stagiaires ont compris et respectent les consignes.

Modalités et délais d'accès :

Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au 0806 231 018 ou par mail à l'adresse suivante : formation@sas-cpfi.fr

L'accès à la formation est initié par l'employeur, ou accessible aux particuliers.

Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures

Nous envisagerons la date de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.

Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.

Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

SAS CPFI FORMATION

1 Bis chemin de Halage de la Maladière 89000 AUXERRE
RCS Auxerre 815 178 165 00016 N° Déclaration d'activité
DREETS 26 89 00 452 89 N° Agrément SSIAP 89-01
Numéro vert : 0806 231 018 Mail : formation@sas-cpfi.fr

EN ENTREPRISE
OU EN CENTRE
DE FORMATION

FORMATION SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL INITIALE



Moyens techniques mis à disposition :

Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
En cas de formation intra-entreprise, des moyens équivalents doivent être mis à disposition.
Pour les apports pratiques : mannequins permettant la réanimation cardio-pulmonaire, plan d'intervention magnétique, défibrillateur d'entraînement et outils permettant la réalisation de cas concrets selon des scénarios définis et le matériel préconisé par l'INRS :

- Mannequins (Adulte, enfant et bébé)
- Matériels fictifs pour mise en situation
- Fausses plaies
- Plan d'intervention SST
- Défibrillateur

Programme du stage :

A. Le Sauvetage-Secourisme du Travail

- Être capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession
- Intérêt de la prévention des risques professionnels
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
- Présentation du programme
- Protéger
- Examiner
- Faire alerter ou alerter
- Secourir

B. Rechercher les risques persistants pour protéger

- Identifier les sources des risques réelles ou supposés
- Repérer les personnes exposées aux risques identifiés
- Supprimer ou isoler le risque sans s'exposer soi-même

C. Examiner le (les) victime(s) avant et faire alerter

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence de signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) les résultats à atteindre
- Définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Identifier, qui alerter et dans quel ordre
- Choisir la personne la plus apte pour déclencher l'alerte
- Donner à la personne choisie, les consignes et les informations pertinentes pour assurer une transmission efficace du message d'alerte / Organiser l'accès des secours.

D. Secourir

- Déterminer l'action à effectuer en fonction des signes décelés
- Mettre en œuvre l'action adaptée
- Vérifier, par observation de la victime, la persistance du résultat attendu ou l'apparition de nouveaux signes jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés.

SAS CPFI FORMATION

1 Bis chemin de Halage de la Maladière 89000 AUXERRE
RCS Auxerre 815 178 165 00016 N° Déclaration d'activité
DREETS 26 89 00 452 89 N° Agrément SSIAP 89-01
Numéro vert : 0806 231 018 Mail : formation@sas-cpfi.fr

EN ENTREPRISE
OU EN CENTRE
DE FORMATION

FORMATION

SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL INITIALE



- E. Situations inhérentes aux risques spécifiques**
- A la profession / A l'entreprise

Modalités d'évaluation individuelle des acquis :

Évaluation formative théorique et pratique.

Deux évaluations certificatives selon la grille certificative de l'INRS.

A l'issue de la formation, le formateur formule un avis écrit quant aux capacités acquises de l'apprenant.

Les recyclages en SST sont obligatoires au maximum tous les 24 mois afin que le salarié conserve son statut de secouriste du travail

SAS CPFI FORMATION

1 Bis chemin de Halage de la Maladière 89000 AUXERRE
RCS Auxerre 815 178 165 00016 N° Déclaration d'activité
DREETS 26 89 00 452 89 N° Agrément SSIAP 89-01
Numéro vert : 0806 231 018 Mail : formation@sas-cpfi.fr

**EN ENTREPRISE
OU EN CENTRE
DE FORMATION**